Maître Thomas D'JOURNO SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES

43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE

Tél.: 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN SEUL LOT DE VENTE

D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

élevée d'un étage sur rez-de-chaussée de 145,13 m²
sise à CADOLIVE (13950) 32, lotissement L'Ortolan,
cadastrée section AN n° 137 pour 8 a 02 ca,
formant le lot numéro 32 du lotissement dénommé « L'ORTOLAN ».

MISE A PRIX : CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 euros) A défaut d'enchère le bien sera immédiatement remis en vente sur baisses successives jusqu'à la somme de 100.000 euros.

VISITE LE MERCREDI 31 AOUT 2022 DE 14 H 30 A 15 H 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée, Palais Monthyon, Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété:

Sise à CADOLIVE (13950), 32, lotissement L'Ortolan, Une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant :

- au rez-de-chaussée : un hall d'entrée, un séjour, une cuisine, une chambre, une salle de bains, un WC.
- à l'étage : deux chambres, une salle de bains,
- un garage avec chaufferie sur terrain attenant, Cadastrée section AN n° 137, lieudit L'Ortolan pour 8 a 02 ca.

Ledit bien formant le lot numéro 32 du lotissement

dénommé « L'ORTOLAN ».

Ce lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône du 11 février 1987, portant le numéro LT 01302085A0022. L'ensemble des pièces constitutives du lotissement dont l'arrêté sus visé a été déposé au rang des minutes de Me SANTELLI, Notaire à Marseille le 5 octobre 1987, publié au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de Marseille le 4 décembre 1987, volume 1987 P numéro 8642.

Lequel arrêté de lotir originairement délivré par la commune de CADOLIVE a fait l'objet d'un transfert suivant arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône le 28 décembre 1987 sous le numéro

IMPRIMERIE SPECIALE DES PUBLICATIONS COMMERCIALES - 32 COURS PIERRE PUGET 13006 MARSEILLE - TEL 04 91 13 66 00

www.nouvellespublications.com

ME/L/87 362 3.

Cet arrêté de transfert ainsi que le cahier des charges de cession des terrains et son annexe n° 1 approuvé par arrêté de Monsieur le Maire de Cadolive le 8 juin 1988 ont fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Me Gilles DURAND, Notaire à Marseille le 7 décembre 1988.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Stéphane FORNELLI, Huissier de justice associé à Marseille, a établi le 5 mars 2021 le procèsverbal de description aux termes desquels il apparaît que la maison se compose :

- au rez-de-chaussée : d'une entrée desservant une chambre avec salle de bains, un WC et une buanderie donnant sur un garage, d'un séjour, d'une salle à manger, d'une cuisine,
- d'un bureau situé entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage,
- au 1^{er} étage : d'un couloir distribuant deux chambres dont une avec salle d'eau et WC,
- d'un sous-sol.

La propriété est fermée par des murs et des clôtures grillagées.

Le jardin comprend une piscine avec local technique, une aire de stationnement, un abri de jardin ainsi que deux terrasses.

Les lieux sont loués suivant bail en date du 1^{er} juillet 2019 moyennant un loyer mensuel de 1.541 euros.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface habitable totale de **145,13 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée le **CREDIT LOGEMENT**, Société Anonyme au capital de 1.253.974.758,25 euros ayant son siège social à PARIS (75003), 50 Boulevard de Sébastopol et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 302 493 275,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES.**

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS:

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet http://www.provansal.eu du Cabinet de Me Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille.
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE – Tél. : 04.13.24.13.63 – **f.hoffmann@provansal.eu**
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 19 juillet 2022.

Me Thomas D'JOURNO Avocat